DLP 14-8-80795050

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 173 (19ème envoi de 1980) -

12 août 1980

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le deuxième vol de papillons est commencé et l'activité sexuelle de l'insecte est importante.

Il est donc conseillé d'appliquer un traitement à partir du 16 août en plaine. Dans les plantations situées en bordure des Pyrénées (300 à 500 m d'altitude), retarder l'application d'une huitaine de jours.

Etant donné la proximité de la récolte de certaines variétés (poires ou pommes), il est recommandé de veiller soigneusement au respect de la législation concernant les délais d'emploi avant récolte (délaisde carence).

Nous rappelons, ici, les délais d'emploi des différents produits autorisés contre le Carpocapse :

- Sans délai : décaméthrine (teneur maximale en résidu 0,1 ppm)
- 7 jours : carbaryl, diméthoate, formothion, malathion
- 15 jours : azinphos, diazinon, diéthion, fénitrothion, fenthion, méthidathion, parathions, perméthrine, phosalone, phosmet
- 21 jours : phosphamidon
- 30 jours : dialiphos, diflubenzuron

MINEUSE CERCLEE (*Leucoptera scitella*)

En raison de la poursuite de l'activité sexuelle des papillons du deuxième vol de cet insecte, *uniquement dans les vergers dont la production est éventuellement destinée à l'exportation vers le Canada ou l'Egypte* (en particulier), il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement à partir du 16 août. Utiliser maintenant un produit à base de méthomyl à la dose de 60 g de matière active à l'hectolitre, soit 300 g de produit commercial (3 l minimum/hectare de LANNATE 20 L).

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Pour les fruits destinés à une longue conservation, il est conseillé d'effectuer 2 à 3 traitements (selon la fréquence et l'importance des pluies) ; le premier placé 30 à 40 jours avant la récolte, le dernier une huitaine de jours avant celle-ci.

Employer l'un des fongicides suivants :

- bénomyl (BENLATE) à 50 g de m.a./hl
- carbendazime (BAVISTINE) à 30 g de m.a./hl
- méthylthiophanate (PELT 44) à 70 g de m.a./hl

.../...

P 228

ARAIGNEES ROUGES SUR ARBRES FRUITIERS *(Panonychus ulmi)*

Dans les vergers atteints, surveiller l'importance des populations et intervenir, le cas échéant, afin d'éviter les risques de dépôts importants d'oeufs d'hiver.

Employer un acaricide spécifique, actif en particulier sur les formes mobiles. Respecter les délais de carence :

- 7 jours : fenbutatin oxyde (TORQUE),
- 15 jours : benzoximate (ARTABAN), bromopropylate (NEORON), dicofol (KELTHANE, CARBAX, DICOPHYT),
- 21 jours : binapacryl (AMBOX),
- 30 jours : amitraze (TUDY, MAÏTAC), cyhexatin (PLICTRAN, MITACID).

/ CULTURES LEGUMIERES /

TEIGNE DU POIREAU

Le troisième vol est en cours et des pontes nombreuses ont été déposées. Pour éviter les dommages dûs aux pénétrations des jeunes chenilles, traiter dès à présent avec l'un des produits suivants :

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g/hl
- bacillus thuringiensis (dose selon la spécialité)
- carbaryl : 75 g/hl
- chlorfenvinphos : 40 g/hl
- chlorpyriphos méthyl : 45 g/hl
- malathion : 75 g/hl
- méthidathion : 30 g/hl
- parathion éthyl : 25 g/hl
- parathion méthyl : 40 g/hl
- phosalone : 60 g/hl
- tétrachlorvinphos : 150 g/hl.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P226